

## **CAP : principalat suivi d'un ordre du jour copieux**



Cette année, la première Commission Administrative Paritaire se tiendra fin avril, le 24 précisément, avec une pré-cap le 27 mars.

Cette date, plus tardive qu'à l'accoutumée, entraîne un ordre du jour particulièrement chargé, même s'il reste centré, comme nous l'avons déjà annoncé, sur les propositions d'avancement de grade au principalat d'attaché pour 2017. Rappelons que les changements de grade, contrairement au changement de corps, sont effectués au titre de l'année en cours et donc avec effet rétroactif au 1er janvier de cette année.

### **Promotions-nominations-recrutements**

Les membres de la CAP ont vu les documents qui leur sont présentés évoluer cette année. Les propositions des Directions et Etablissements publics parisiens (ainsi que celles des éventuelles administrations où des collègues sont accueillis en détachement) sont présentées par ordre alphabétique, sans ordre de rang.

### **167 promouvables pour 19 places**

Une consultation des dossiers de promotion est toujours proposée à vos élus, ce à quoi l'UNSA est particulièrement attachée (sans jeu de mot...). Cette consultation permet de mieux se rendre compte des parcours professionnels et des motivations des Directions ou Etablissements publics, et ce naturellement avant la pré-cap.

### **Sont également présentés à l'ordre du jour :**

- une mise à disposition en faveur de la Société du Grand Paris. À la différence d'un détachement, cette mise à disposition prévoit, conventionnellement, le remboursement du traitement de l'intéressé au profit de la Ville de Paris.

- 20 détachements, ce nombre élevé provient de l'absence de CAP en février. Il est à mettre en comparaison avec l'effectif du corps de 1250 agents, dont environ 70 réellement détachés à l'extérieur des administrations ou SEM parisiennes. Ces détachements se répartissent comme

suit : 15 territoriaux, 4 de Ministères, 1 Conseiller supérieur socio-éducatif (CSSE) du CASVP. Nous avons observé une absence totale de candidatures concernant 8 postes et une candidature unique concernant 4 autres.

Pour 2016, nous avons 23 recrutements par concours (dont 4 pour le CASVP) et 37 accueils en détachements d'autres administrations (dont 11 au profit d'autres administrations parisiennes dans la logique du corps commun d'Attaché : 1 ESPCI, 4 CMP, 3 EPPM, 3 CASVP) ; 23 collègues nous avaient quittés pour d'autres administrations extérieures.

- 6 intégrations : 5 territoriaux et 1 Ministère.
- 2 recrutements de travailleurs handicapés comme Attachés, selon une procédure qui leur est propre.
- 1 titularisation de travailleur handicapé, selon une procédure spécifique.
- 1 révision d'appréciation effectuée en 2016.